

PORTO-NOVO, le 24 JANVIER 1963

DECRET N° 63 - 22 /PR.CH.  
portant nomination et promotion dans  
l'Ordre National du Dahomey pour  
éminents services rendus -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU la Loi N° 60 - 36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;
- VU la Loi N° 60 - 26/PR du 21 Juillet 1960 portant Création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N° 62 - 14/PR du 26 Février 1962;
- VU le Décret N° 61 - 202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey à titre étranger, pour prendre rang du 1er Février 1963 :

a) Au Grade de Commandeur

Mr Raoul FOLLEREAU Président de l'Ordre de la Charité

b) Au Grade d'Officier

Mr le Médecin-Général Pierre RICHET Secrétaire Général de l'O.C.C.A.

Article 2.- le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey

Pour le Président de la République absent  
le Ministre d'Etat, Chargé de l'Intérieur

OKEC. A S S O G B A